



La jeune Mbolo avait subir une agression sexuelle de deux éléments des forces de défense et de sécurité.

Les faits se déroulent dans la nuit du 17 octobre 2018 dans l'enceinte de l'Hôtel « Simson la cave » sis au quartier Nkol-bisson à Yaoundé. Le quotidien Le Jour relate les faits :

Au mois de juillet de cette année-là, mademoiselle Mbolo fait le rencontre d'Oscar Yiala et se présente à elle comme un cadre dans une microfinance de la place. Des échanges vont débiter entre les deux individus. Il va lui promettre un stage jusqu'à la survenue de l'incident.

De retour des cours le 17 octobre 2018 sous la pluie, la jeune fille va recevoir un coup de fil de son précieux admirateur étant au lieu-dit Niki Mokolo. Il se propose de la raccompagner à son domicile. Arrivés au Carrefour Meec, Oscar Yiala va faire un détour au quartier Etoug-Ebe pour prendre son complice le nommé Aymar Tamo qui va se présenter comme un homme d'affaires venant fraîchement de Dubaï auprès de la jeune.

Dans les coulisses des retrouvailles, ils vont prendre un pot dans un bar au quartier Etoug-Ebe.

A la suite d'une longue discussion entre les trois individus, ils vont se rendre à l'hôtel ou l'accusé Aymar Tamo prétendait loger et stocker sa marchandise. Sur les lieux, ils vont tour à tour abuser sexuellement de la jeune fille et prendre des vidéos d'elle en plein ébat sexuel.

Après leur sale besogne, ils vont obliger la jeune fille à prendre un bain pour effacer toutes traces de viol avant de se décider à la raccompagner. C'est au niveau du carrefour Nkolbisson qu'ils vont déposer la victime en lui remettant un billet de 5.000 Fcfa. Descendue du véhicule, la jeune demoiselle se mit à crier « Oh violeur ».

Coincés dans les embouteillages, les deux accusés seront appréhendés et conduits à la brigade Nkolbisson où leur vraie identité est découverte. Sous l'influence de leur statut, ils vont être relâchés. Le lendemain des faits, une plainte a été déposée au commissariat de Nkolbisson par le père de la victime.

C'est à la suite de celle-ci que les accusés Aymar Tamo et Oscar Yiala vont être mis aux arrêts. Ils vont passer 11 jours en cellule. Des négociations engagées entre la famille de la victime et celles des accusés seront vaines. Rendus à l'enquête préliminaire et à l'information judiciaire, les deux coaccusés vont reconnaître les faits. Des aveux qu'ils nient par la suite devant le tribunal au cours de leur audition le 24 août 2021.

Face à cette situation accablante, le conseil de la victime qualifie l'attitude de ces gendarmes de « comportement animal » et souhaite qu'ils soient condamnés afin que la douleur de la victime soit apaisée. Quant à l'avocat des accusés, il demande de requalifier les faits en prostitution et non de viol aggravé. L'affaire sera mise en délibérée au 28 septembre 2021 sur la culpabilité. Par ailleurs, les deux coaccusés jouissent de leur liberté.
